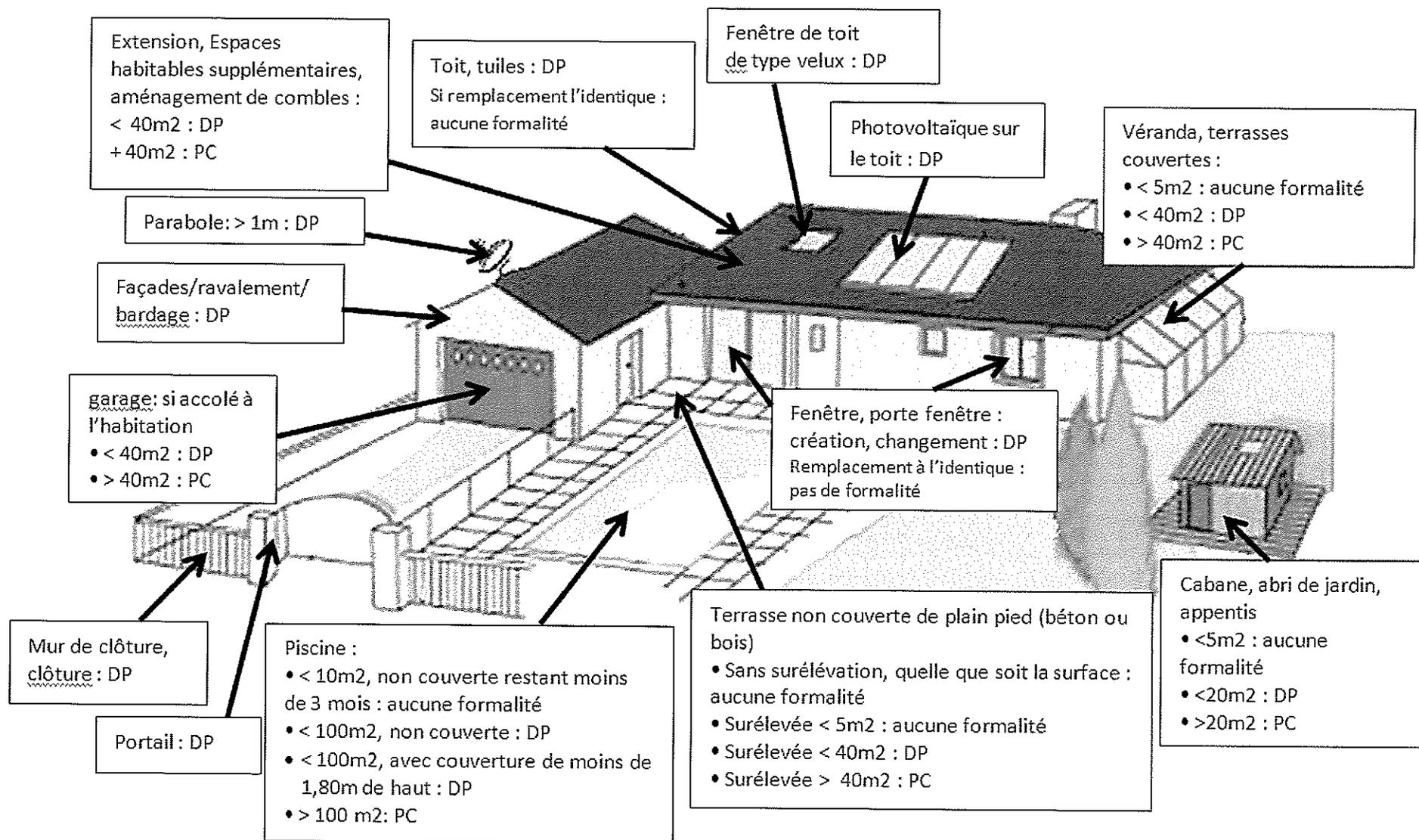


# QUELLE AUTORISATION DEMANDER POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?



*Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.*